



## **LOI ENERGIE-CLIMAT**

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

**GROUPAMA  
MONETAIRE  
2023**

# LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Monétaire
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Les fondements de notre approche ESG
4. La démarche d'engagement actionnarial
5. Le principe de double matérialité
6. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
7. Une analyse ESG structurée
8. Noter les entreprises : Analyse quantitative
9. Nos indicateurs ESG et environnementaux
10. Focus Biodiversité
11. Risques de Durabilité
12. Le processus d'intégration ESG pour le FCP Groupama Monétaire
13. Le reporting pour le FCP Groupama Monétaire

# PRESENTATION DU FCP GROUPAMA MONETAIRE

NOM DU FCP	GROUPAMA MONETAIRE
Classification AMF	Monétaire standard
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 31/12/2022 (toutes parts, en M€)	2 529
SFDR	Article 8
AMF – Doctrine 2020-03	Communication centrale sur la prise en compte de critères ESG
Label	Label ISR
Stratégie du FCP (synthèse)	L'objectif de gestion est de réaliser un rendement net de frais de gestion légèrement supérieur au taux du marché monétaire sur la durée de placement recommandée.
	Principales sources de performances :
	- La sensibilité crédit déterminée, notamment, en fonction de l'analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou les anticipations d'intervention par les banques centrales.
	- La sensibilité taux, issue, entres autres, de l'analyse de la politique monétaire des banques centrales , de l'évolution des indices de taux court terme.
	- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes
	L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion ainsi qu'en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Durée de placement minimum recommandée

3 mois

# LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

## UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.**

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**

### TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.

*Exemple : Les entreprises du secteur des biens d'équipements développent des produits et solutions technologiques qui permettent d'optimiser la gestion de l'énergie des bâtiments et outils industriels (par ex : contrôle de la consommation d'énergie) et de développer les énergies renouvelables (fournisseurs d'éoliennes, technologies pour la gestion décentralisée des réseaux d'énergie...) ou encore de nouvelles technologies ferroviaires (train à hydrogène)...*



### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales - vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités - pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaîne de valeur.

*La poursuite de la croissance démographique mondiale pose le défi de la sécurité alimentaire. En 2050, nous serons près de 10 milliards d'êtres humains sur terre : la consommation ou l'alimentation animale devraient au minimum doubler. Ce défi est adressé à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, de l'amont de la filière, soit l'agriculture, à son aval représenté par les industries de 1ère et de 2ème transformation. Des investissements majeurs sont donc nécessaires pour faire face à une demande en forte croissance, optimiser l'utilisation des ressources et répondre aussi à l'émergence de nouvelles tendances de consommation.*



### TRANSITION NUMÉRIQUE

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

*Véritable enjeu stratégique économique et social, les réseaux de télécommunications mobiles et fixes de demain (5G, Très Haut Débit en particulier avec la Fibre) permettent de nouveaux usages pour les consommateurs, transformant les métiers des entreprises dans les modes de production et de travail, et sont des moteurs essentiels de la décarbonation grâce à une pleine maîtrise des données. Leur performance technologique (débit, rapidité, connectivité, fiabilité, sécurité) sont porteuses d'innovations de rupture dans de nombreux secteurs : Industrie, agriculture, automobile, santé, commerce, médias, services financiers, éducation...*



## GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



**91** MILLIARDS D'EUROS d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG (au 31/12/2021) **SUR** **117** MILLIARDS D'EUROS d'actifs sous gestion (au 31/12/2021)

# LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

## UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, plus de **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG.**

**L'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations :**

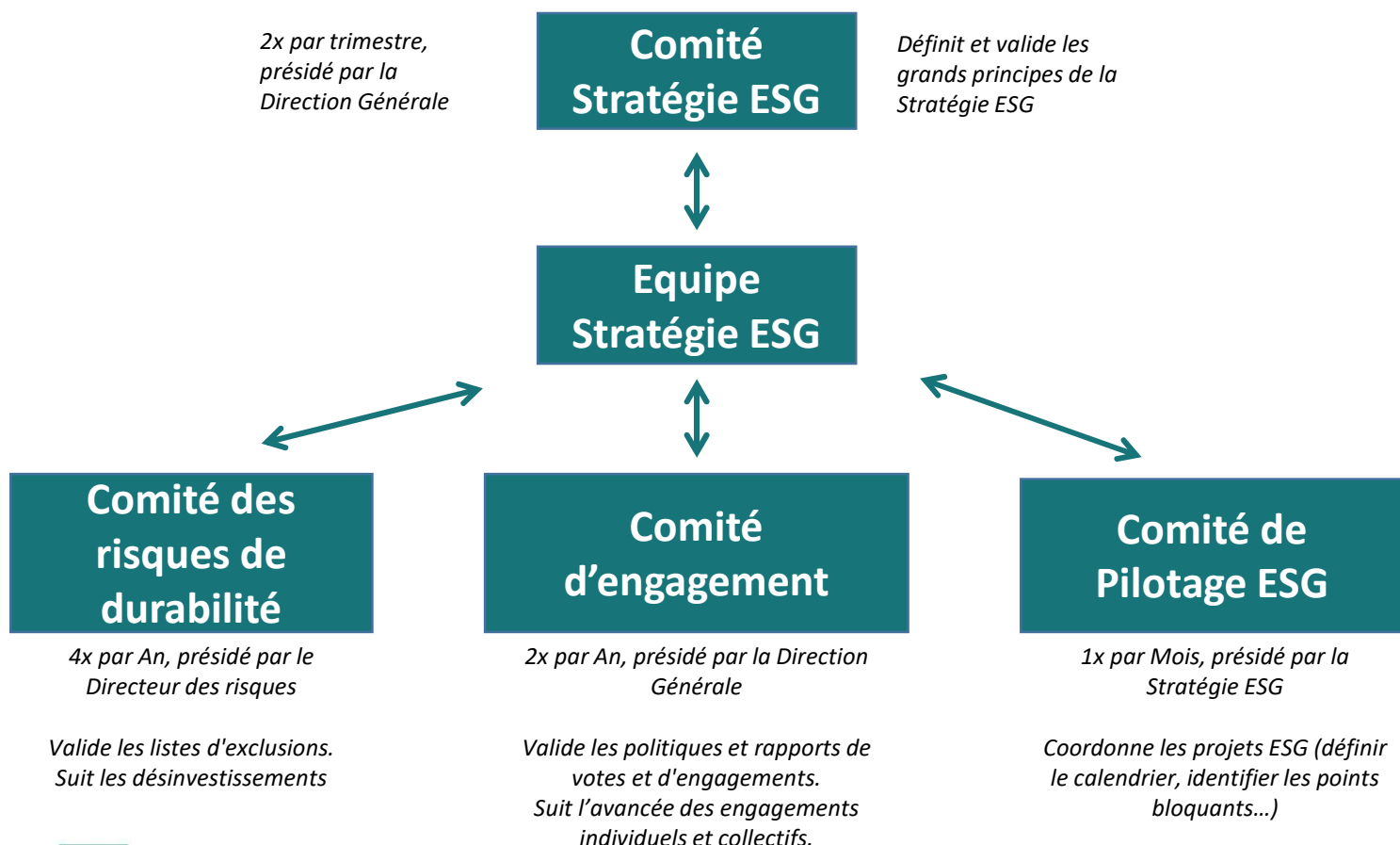
- Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active
- Faire évoluer notre offre vers plus d'intégration et une gamme de produits thématiques ESG
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

## UNE GOUVERNANCE ESG SPÉCIFIQUE

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, et a été confiée à la Directrice de la recherche, membre du Comité de direction.**

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, qui se réunit deux fois par trimestre et est présidé par la Direction Générale. De nombreuses équipes de Groupama AM sont impliquées dans la réalisation des différents projets définis pour atteindre les objectifs de la Stratégie ESG, et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG.

## NOTRE GOUVERNANCE ESG



# LES FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

## UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

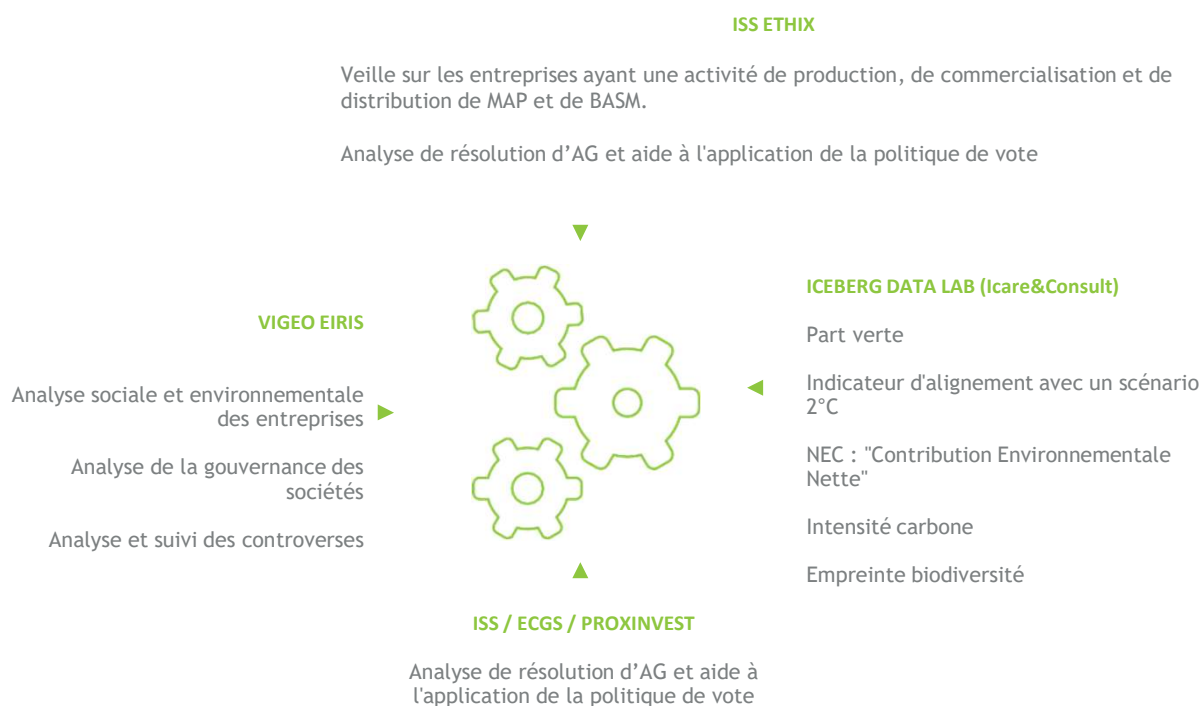
En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Ainsi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend une équipe composée de 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part et Social/Sociétal d'autre part. Les 3 économistes pays, membres du département Recherche, intègrent également les critères ESG dans leurs analyses pays.

L'équipe en charge de la stratégie ESG est composée de trois personnes, dont un analyste dédié à l'engagement et à la gouvernance et un expert ESG.

## NOS SOURCES D'ANALYSE ESG



# DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est d'une part **une source de création de valeur** et d'autre part **un moyen de diminuer les risques**.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** qui répondent aux objectifs suivants :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

Pour retrouver notre politique d'engagement 2023, rendez-vous [ici](#).

- **Engagement individuel :**

1/ Un dialogue avec les sociétés :

- rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
- dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen.

3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2022, Groupama AM s'est associé à 2 nouvelles initiatives collaboratives, soutenant en particulier le principe des résolutions Say on Climate ou la parité au sein des comités exécutifs en France.

Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme, incluant également **l'exercice des droits de vote**. La politique de vote formalise annuellement **les pratiques de la société de gestion en matière d'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés cotées au titre de son statut d'actionnaire**. Vous pouvez accéder à la politique de vote 2023 [ici](#).

## UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

# PRINCIPE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

LE RÈGLEMENT SFDR DEMANDE AUX INVESTISSEURS :

Comment ils identifient et gèrent les potentiels risques des événements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité

Comment ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité – ou PAI – c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales

*LA COMBINAISON DE CETTE DOUBLE APPROCHE EST APPELÉE « DOUBLE MATÉRIALITÉ », LA PREMIÈRE RENVOIE À LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE, LA SECONDE À LA MATÉRIALITÉ ESG.*

**La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », la première renvoie à la matérialité financière, la seconde à la matérialité ESG.**





# UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

## UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

### • Définition des critères ESG matériels

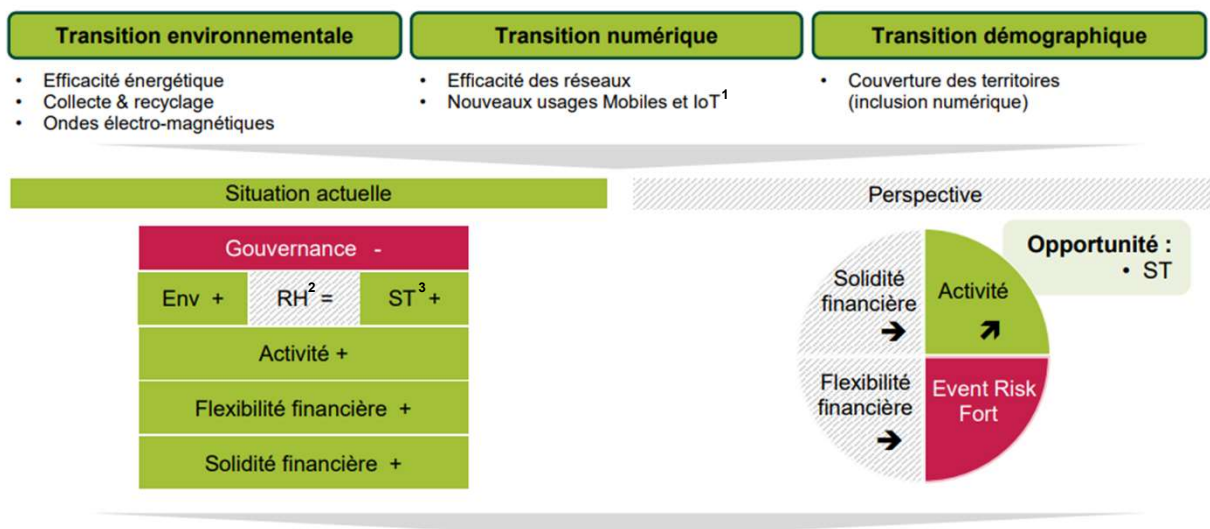
Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up**.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles données dans le cadre de la stratégie mise en place.

### • Impact sur les éléments financiers

L'étude de ces critères ESG aboutit à une **appréciation ESG sur trois crans** (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective. L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur**

## EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



1) Internet of Things : L'Internet des objets (en anglais Internet of Things ou IoT) est l'interconnexion entre l'Internet et des objets, des lieux et des environnements physiques.

2) RH : Ressources Humaines

3) ST : Sociétal

# UNE ANALYSE ESG STRUCTURÉE

Pour chacun des quatre piliers E, S, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.



## Les critères environnementaux :

Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique en matière :

- de protection de la biodiversité,
- de gestion des déchets et des pollutions,
- de gestion des eau et des infrastructures,
- de consommation des matières premières.

## Les critères sociaux et sociétaux :

Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) qui questionne le rôle de l'entreprise dans la société, sa « raison d'être », et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

## Les critères de gouvernance :

Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes de l'entreprise.

## L'approche ESG intégrée à l'analyse des émetteurs souverain

Depuis octobre 2018, l'évaluation du risque pays par Groupama AM prend en compte les risques ESG, dans la notation selon quatre piliers. Cette méthodologie vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociétaux et politiques dans le climat des affaires d'un pays. Le score ESG est déterminé comme la somme des notes de trois composantes : Gouvernance, Social/Sociétal et Environnement.

- Le score « gouvernance » mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale :

Liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.

- Le critère « social » mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.
- Enfin, le critère « environnement » mesure la performance en matière d'empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Les sous-piliers du « social » et de l'« environnement » sont construits par Groupama AM à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

# NOTER LES ENTREPRISES : ANALYSE QUANTITATIVE

**Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. En 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.**

## Grilles ESG quantitatives

A partir des données provenant de nos fournisseurs ESG, nous construisons des grilles de données quantitatives en fonction des enjeux clés ESG que nous avons déterminés en interne à travers notre analyse qualitative.

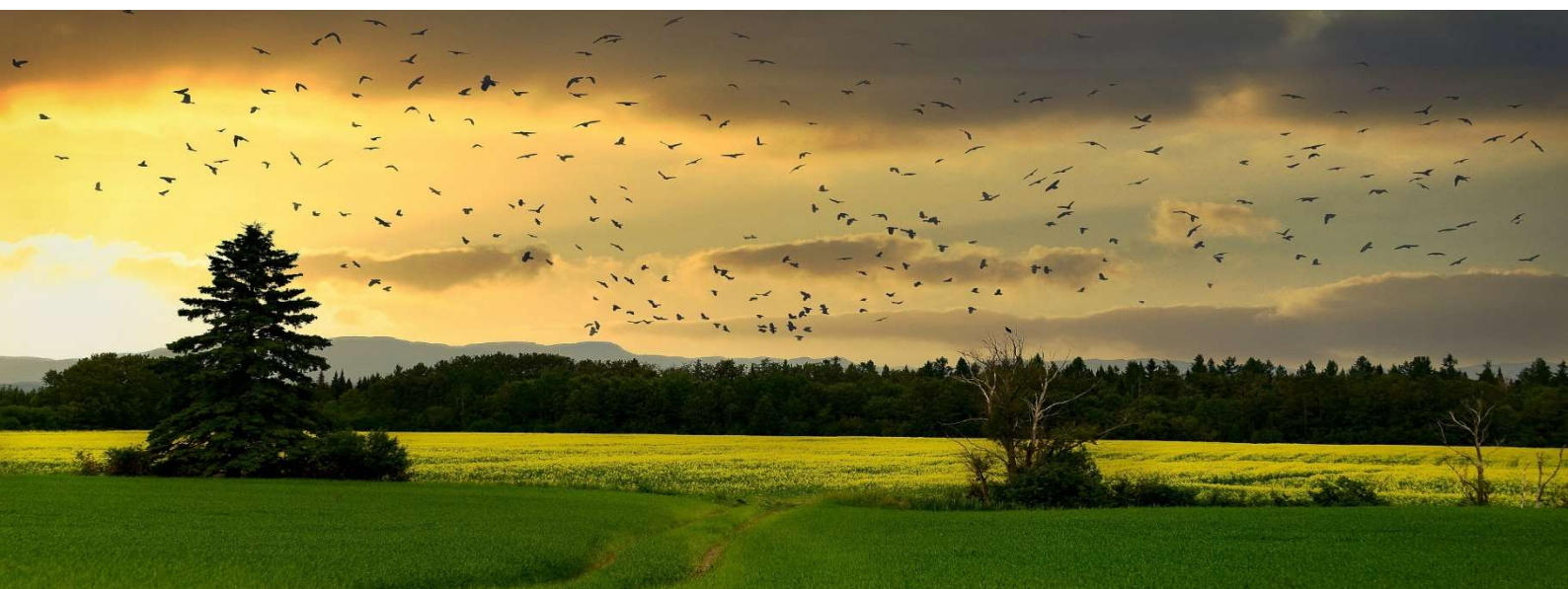
## Des outils propriétaires

Les données ESG, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi des outils propriétaires « NotesESG© » et « AvisRecherche© », qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Ainsi, nous sélectionnons et pondérons, pour chaque secteur, les critères que nous considérons pertinents et matériels.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives sur de larges univers d'émetteurs disponibles à l'investissement.



# NOS INDICATEURS ESG & ENVIRONNEMENTAUX

Un produit d'investissement ESG se doit aujourd'hui de démontrer sa performance ESG à travers la publication d'indicateurs ESG dans ses reportings. Ces indicateurs ne sont pas normés comme peuvent l'être le suivi d'une performance financière d'un fonds, pour autant certains éléments sont de plus en plus communément utilisés :

- **Note Moyenne ESG** : Il s'agit de la moyenne pondérée des notes ESG des entreprises en portefeuille. Ces notes ESG proviennent soit de fournisseurs de données ESG externes, soit d'un système de notation interne, propre à la société de gestion. Elles ne sont ainsi pas comparables d'une société de gestion à l'autre. C'est un élément quantitatif essentiel qui permet de se positionner par rapport à un indice de référence ou à un univers d'investissement.
- **Intensité Carbone** : L'intensité carbone correspond à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre, rapportées à la moyenne par millions d'euros de CA pour les entreprises et rapportées au PIB pour les Etats.
- **Alignement à une trajectoire climatique** : Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement à une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel ou tel scénario.

Nous nous appuyons sur différents indicateurs pour analyser le positionnement actuel du business model d'une entreprise :

- **Net Environmental Contribution (NEC)** : Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100%, le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur avancé est cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».
- **Part verte** : pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. Le fournisseur de données de Groupama AM se fonde sur les critères de la taxonomie européenne pour estimer la part verte des entreprises.

# FOCUS BIODIVERSITE

**Au regard de l'enjeu que représente la biodiversité, dès 2020, Groupama AM a lancé plusieurs chantiers internes sur cette thématique et a participé à plusieurs groupes de réflexions de Place.**

En 2021, la biodiversité a été au cœur de la stratégie ESG et les différents chantiers internes associés ont abouti à **la sélection** à la suite d'un appel d'offre **d'un fournisseur de données d'empreintes Biodiversité** ainsi que **le renforcement de l'enjeu de biodiversité dans notre analyse environnementale**, faisant désormais l'objet **d'un pilier distinct**.

L'indicateur d'« Empreinte Biodiversité » (appelé *Corporate Biodiversity Footprint*) permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaîne de valeur. Cet indicateur est exprimé en km<sup>2</sup> par MSA ; la MSA est une unité de mesure permettant d'évaluer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines.

La méthodologie du *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) intègre les quatre pressions les plus matérielles sur la biodiversité terrestre :

- L'occupation des sols
- Le changement climatique
- La pollution atmosphérique causée par les émissions d'azote et de soufre atmosphérique
- La pollution de l'eau douce causée par le rejet de composés toxiques dans l'environnement

A partir des données liées aux flux de produits achetés et vendus par une entreprise et pour chacun de ces flux, des pressions environnementales vont être calculées en utilisant les bases de données scientifiques d'analyse de cycle de vie. Ensuite, ces pressions sont converties à partir de fonctions de dommages en impact exprimés dans l'unité de mesure en km<sup>2</sup>/MSA. Enfin, les résultats des différents impacts sont agrégés en un impact absolu global.

A ce jour, les impacts positifs ne sont pas pris en compte dans la méthodologie. Par conséquent, l'indicateur est toujours négatif. Plus l'empreinte Biodiversité est négative, plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.

A noter que la méthodologie d'empreinte Biodiversité n'est pas totalement exhaustive. En effet, elle ne couvre pas la pression concernant les espèces invasives ni les impacts sur la biodiversité marine.

# RISQUE DE DURABILITE

## 1) LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». On les retrouve chez Groupama AM dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2014. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG** : la liste des Grands Risques ESG.

Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif de la part des agences de notation financière.

**Cette liste est composée de deux sous-ensembles :**

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et dont la controverse a été validée par notre recherche interne.
- les entreprises dont la gouvernance est notée « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

**A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.**

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent pas émettre une recommandation « action » à l'achat ou une recommandation « crédit » assortie d'une perspective positive.



# RISQUE DE DURABILITE

## 2) POLITIQUE ENERGIES FOSSILES – CHARBON

**Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.** Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

**Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon accessible [ici](#).**

Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, afin de diminuer son exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Il s'agit d'une politique d'exclusion stricte car elle s'applique à tous les portefeuilles gérés directement par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction explicite et contraire du client. Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire aux activités d'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 1,5°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste finale est validée par le Comité des Risques de durabilité qui se réunit quatre fois par an. La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).

### Critères d'exclusion :

Chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité > à 20% sur le charbon

Production annuelle de charbon > 20 millions de tonnes et capacité installée des centrales au charbon > 10 GW

Nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon

# RISQUE DE DURABILITE

## 3) POLITIQUE ENERGIES FOSSILES – ENERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

Au-delà du charbon, nos sociétés et nos économies sont encore fortement dépendantes d'autres énergies fossiles, à savoir le pétrole et le gaz naturel. Or nous devons réduire cette dépendance dès à présent, en particulier par rapport aux hydrocarbures dits « non conventionnels » (Energies Fossiles Non Conventionnelles – ENFC), car ils ont des impacts environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité et des impacts sociaux plus importants que le pétrole et le gaz conventionnel.

**C'est pourquoi Groupama AM a complété sa politique d'exclusion du secteur du charbon par une politique de non réinvestissement dans le secteur des Energies Fossiles Non Conventionnelles (ENFC), accessible [ici](#). Cette politique est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Le périmètre de cette politique est le même que celui de la politique charbon, s'appliquant ainsi à tous les portefeuilles gérés directement par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction explicite et contraire du client.

**Critère de non réinvestissement :**

**Production annuelle pour chaque type d'ENFC > 30% de la production totale d'énergie**

Notre approche s'applique sur l'ensemble des EFNC (tels que définis par l'ONG allemande Urgewald). Notre politique couvre ainsi le pétrole et le gaz extraits par fracturation hydraulique, le gaz de houille, les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique

Groupama AM s'appuie essentiellement sur les travaux de l'ONG Urgewald qui publie la Global Oil & Gas Exit List des entreprises les plus exposées.

Les processus d'analyse des résultats fournis, de gouvernance et de contrôles sont identiques à ceux mis en œuvre dans le cadre de la politique charbon, détaillés précédemment.



# PROCESSUS ESG POUR LE FCP GROUPAMA MONÉTAIRE

L'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement ISR de ce fonds monétaire est de favoriser un changement de paradigme du modèle de développement économique des sociétés sur le moyen long terme à travers des choix de financement plus responsables.

Les caractéristiques de la stratégie ISR du fonds Groupama Monétaire sont :

- **Stratégie dominante** : Best-in-universe
- **Stratégie complémentaire** : Exclusion et Engagement
- **Exclusions appliquées par le fonds** : Charbon, Autres : Liste des Grands Risques ESG (avec exemption temporaire spécifique décrite plus bas dans le document)

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu au respect de deux objectifs :

- **Un niveau moyen pondéré d'émissions de CO2 des fonds inférieur à celui de son univers d'investissement de référence (moyenne sur 12 mois glissants), appelé intensité carbone.** Cet indicateur sera disponible sur au moins 90% du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire dont OPC monétaire). La donnée disponible au 31/12/2022 est de 619 tCO2.
- **Sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers d'investissement de référence.** Cet indicateur sera disponible sur au moins 70% du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire dont OPC monétaire). Ainsi, 100% des entreprises dans le portefeuille ont mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme.

La qualité ESG du fonds est évaluée à travers le suivi **d'une note ESG moyenne pour chacun des portefeuilles.** Celle-ci doit être supérieure à celle de son univers de référence et est publiée tous les mois dans le reporting des fonds.

**Des exclusions systématiques :**

- Toute opération de titrisation complexe
- Toute structure enregistrée dans des paradis fiscaux
- Toute société impliquée dans la production, la vente et le stockage de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou mines anti-personnel (MAP)

**La définition d'une liste d'émetteurs éligibles déterminée en Comité monétaire :**

- **Prise en compte systématique de la Liste des Grands Risques ESG** : pour l'ensemble des émetteurs placés sur cette liste, le Comité monétaire limite l'autorisation aux titres dont la maturité est inférieure à un an.
- **Prise en compte des éléments ESG impactant la recommandation globale de l'émetteur** : un émetteur ayant fait l'objet d'une recommandation globale négative ne peut faire partie des émetteurs autorisés par le Comité monétaire.

## COMITÉ MONÉTAIRE

Le Comité Monétaire définit et met à jour les limites internes portant sur les maturités des investissements des fonds monétaires de Groupama AM : liste des émetteurs autorisés ainsi que les maturités limites que le pôle de Gestion Monétaire est autorisé à investir sur chaque émetteur.

# REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA MONETAIRE

Au 31/12/2022 :

## Indicateurs ESG

### INTENSITE CARBONE



Vs 815 tCO<sub>2</sub>/M€ pour l'univers

### SCORE ESG GLOBAL



86 vs 60 pour l'univers  
Taux de couverture: 94%  
vs 100% pour l'univers

### SCORE DES PILIERS E, S ET G

**E** 84 vs 60 pour l'univers

**S** 84 vs 60 pour l'univers

**G** 75 vs 60 pour l'univers

### POLITIQUE EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME



Vs 93% pour l'univers

Source : Beyond Ratings, calculs Groupama AM

Source : Groupama AM

## Indicateurs Climat

NEC (CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NET)	PART VERTE	ALIGNEMENT A UNE TRAJECTOIRE CLIMATIQUE	INTENSITE BIODIVERSITE
<b>6%</b>	<b>14%</b>	<b>2,35°C</b>	<b>0,15 Km<sup>2</sup>.MSA/M€</b>

Dans son rapport ESG – Climat 2022, Groupama AM a publié sa stratégie d'alignement à l'Accord de Paris. En revanche, nous ne publions pas de stratégie spécifique pour chacun des OPC dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros en 2022.

Dans son rapport ESG – Climat 2023, Groupama AM publiera sa stratégie d'alignement biodiversité.

# GLOSSAIRE

## ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

## ISR :

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à la gestion financière. On parle aussi « d'application des principes du développement durable à l'investissement ». Cette typologie de gestion cherche à concilier performance économique, impact social et impact environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable.

## Accords de Paris :

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

## Règlement SFDR:

Le règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

## Objectifs de développement durable :

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent notamment de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions spécifiques à ces ODD.

## Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité:

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

## Risques de durabilité :

Évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (également appelé matérialité financière). Il s'agit par exemple des impacts financiers suite à un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.



#### AVERTISSEMENT

*Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr). Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.*



**Groupama**  
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille  
Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros  
389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

[www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)